



Redressement fiscal d'une personne physique

Par **hanan**, le **04/06/2007** à **11:52**

bonjour à tous,

je suis confrontée à un léger problème de procédure et je voudrais avoir votre avis là-dessus appuyé, tant que possible, d'articles de Codes ou de jurisprudences...

un ami a été sujet à un ESFP et à une vérification de comptabilité et a été redressé, mais conteste les redressements.

là où je bloque un peu c'est quant à savoir, si en cas de demande de justification, la réponse fournie est insuffisante à établir la preuve des allégations de mon amis, l'administration est tenue ou non de l'envoi d'une seconde demande de justification quant aux éléments considérés par elle comme étant insuffisamment justifiés.

en clair, est-ce que l'administration fiscale est tenue de l'envoi d'une seconde justification ou pas ?? j'ai une réponse à cette question, mais je voudrais en être certaine.

merci pour votre aide...